



LIVRET DE L'ÉTUDIANT·E 2026/27

1^{ÈRE} ANNÉE
2^{ÈME} ANNÉE

ÉCOLE RÉGIONALE D'ACTEURS DE CANNES & MARSEILLE

ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL - SIÈGE

1 avenue Jean de Noailles
06400 Cannes • 04 93 38 73 30 • contact06@eracm.fr

ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE - CFA

IMMS • Friche Belle de Mai • 41 rue Jobin
13003 Marseille • 04 95 04 95 78 • contact13@eracm.fr

Qualiopi
processus certifié

■ ■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories
d'actions suivantes :

**Actions de formation, actions de formation par apprentissage,
Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience**

SOMMAIRE

L'ERACM	P 03
L'école et ses parcours diplômants	P 04
Les locaux de l'École	P 05
La Théâtrothèque	P 06
Frais inhérents à la scolarité	P 07
Calendrier et respect de la ponctualité	P 08
La vie étudiante	P 09
L'engagement citoyen	P 10
Respect et égalité	P 11
Mission handicap	P 14
Médecine préventive	P 15
Santé Cannes - contacts médicaux	P 16
Aides sociales	P 18
Participation à la gouvernance	P 19
Ouverture à l'international	P 20
L'insertion professionnelle	P 21
Association étudiante	P 22

L'ERACM



ERACM

L'École Régionale d'Acteurs de Cannes et Marseille est un établissement de formation supérieure au métier de comédien. L'école est accréditée par le Ministère de la Culture à délivrer deux diplômes professionnels inscrits au RNCP :

DNSPC - Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien (depuis 2008).

Le cursus étalé sur trois ans représente un total de 3.600 heures de formation (1.200 heures par an). Les étudiants qui le souhaitent peuvent compléter le DNSPC par une **Licence « Arts et Spectacle »**, en partenariat avec Aix-Marseille Université (amU).

DEPT - Diplôme d'État de Professeur de Théâtre (depuis 2016).

Les formations initiales et continues représentent un volume de 400 heures de formation incluant temps de formation et mises en situation professionnelle au travers de stages en établissements scolaires et conservatoires.

CFA

Depuis la rentrée 2023 l'ERACM transforme sa 3ème année de formation en **Centre de Formation d'Apprentis (CFA)**. Tout en poursuivant leurs enseignements, cette mutation en CFA permet aux élèves/comédien·nes de rencontrer au plus près le secteur professionnel auquel ils se destinent. Elle met l'accent sur les réalités du métier et renforce l'insertion professionnelle.

Cette formation par alternance se développe en étroite collaboration avec quatre Centres Dramatiques Nationaux :

- le **Théâtre National de Nice**, dirigé par Muriel Mayette-Holtz,
- le **Nest** - Centre dramatique national de Thionville dirigé par Alexandra Tobelaim,
- la **Criée** – Théâtre National de Marseille dirigé par Robin Renucci,
- les **Tréteaux de France**, CDN itinérant dirigé par Olivier Letellier.

L'ÉCOLE

ses parcours diplômants



DNSPC Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien

Diplôme de niveau 6
En formation initiale
et VAE



LICENCE Arts du spectacle



Diplôme de niveau 6
Délivré par **amU**
conjointement avec le
DNSPC



DEPT Diplôme d'État de Professeur de Théâtre

Diplôme de niveau 5
En formation initiale,
formation continue et
VAE

+ 3	PARCOURS CFA	DNSPC 3^{ÈME} ANNÉE Formation en alternance 60 crédits ECTS 2 semestres 595 heures à l'ERACM 1.012 heures en entreprise Statut apprenti salarié
+ 2	PARCOURS ÉTUDIANT ERACM	DNSPC 2^{ÈME} ANNÉE Formation à temps complet 60 crédits ECTS 2 semestres 1.200 heures Statut étudiant ERACM
+ 1	PARCOURS ÉTUDIANT ERACM	DNSPC 1^{ÈRE} ANNÉE Formation à temps complet 60 crédits ECTS 2 semestres 1.200 heures Statut étudiant ERACM
BAC		

PARCOURS ÉTUDIANT CONJOINT ERACM / amU	LICENCE 3 Formation conjointe aménagée 7 crédits ECTS / amU 53 crédits ECTS / ERACM 2 semestres Statut étudiant amU
	DEUST 2^{ÈME} ANNÉE Formation conjointe aménagée 6 crédits ECTS / amU 54 crédits ECTS / ERACM 2 semestres Statut étudiant amU
	DEUST 1^{ÈRE} ANNÉE Formation conjointe aménagée 6 crédits ECTS / amU 54 crédits ECTS / ERACM 2 semestres Statut étudiant amU

FORMATION PROFESSIONNELLE	DEPT Formation à temps complet 120 crédits ECTS 1 semestre 400 heures Statut stagiaire de la formation professionnelle
----------------------------------	--



La certification qualité a été délivrée au titre des
catégories d'actions suivantes :
**ACTIONS DE FORMATION,
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE,
ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS
DE L'EXPÉRIENCE**

L'ÉCOLE ses locaux



CANNES

Les nouveaux locaux de l'École prennent place dans les anciennes écuries de la Villa Rothschild qui abrite depuis plus de 50 ans la Médiathèque Noailles, bâtie en 1881. Le siège social se trouve désormais à deux pas des plages du boulevard du Midi-Louise-Moreau.



CANNES SALLE LORRAINE

Depuis 1999, l'ERACM est locataire de locaux au 14 bd de Lorraine situés au rez-de chaussée et au 1er sous-sol (300 m²)



MARSEILLE IMMS

L'ERACM est implantée à la Friche la Belle de Mai pour le cursus de 3^{ème} année, depuis de nombreuses années ; ses activités se sont recentrées dans un nouvel équipement à partir de 2015. Le bâtiment de l'IMMS a été conçu et construit selon le projet commun des deux structures qui s'en partagent désormais l'usage : l'ERACM et l'ISTS qui a installé un CFA des métiers du spectacle. Ainsi, de futurs comédiens et des jeunes techniciens vivent et se côtoient pendant leur apprentissage.

Nouveau locaux

Rez-de-chaussée - surface 210 m²

Salle de répétition	(52 m ²)
La Théâtrothèque	(37 m ²)
Vidéotheque	(10 m ²)
Loge et stockage	(29 m ²)
Bureau	(17 m ²)
Costumerie (dépendance)	(35 m ²)

Entresol - surface 39 m²

Locaux stockage
Local archives

Premier étage - surface 160 m²

5 Bureaux
Espace de détente et réunion
Bibliothèque Corvin

La salle Lorraine

1 plateau de répétition avec gradins	(300 m ²)
1 studio de répétition	(55 m ²)
1 studio de répétition	(50 m ²)

L'IMMS

La Salle Corvin

• gradins repliés	(277 m ²)
• avec gradins	(182 m ²)
1 studio de répétition	(119 m ²)
1 plateau numérique	(90 m ²)
1 atelier corporel	(80 m ²)
1 salle de conférence	(80 m ²)
1 tisanerie	
1 costumerie	
Des bureaux	

LA THÉÂTROTHÈQUE

L'ERACM dispose d'un Centre de documentation spécialisé sur le théâtre : **La Théâtrothèque**. Ce fonds documentaire commence à se constituer dès l'ouverture de l'École en 1990, il s'enrichit au fil des ans. Physiquement installée au cœur de l'École, **sur le site « Noailles » de Cannes**, La Théâtrothèque s'articule en 3 salles distinctes : la Bibliothèque, la Vidéothèque-scénariothèque et la Bibliothèque Michel Corvin.

LA BIBLIOTHÈQUE

Un fonds d'ouvrages de références sur le théâtre et les textes du répertoire : répertoires classique et contemporain, jeunesse ; histoire, analyse et critique théâtrale, esthétique, jeu, direction d'acteurs, pédagogie, mise en scène ; scénographie ; politiques culturelles, sociologie culturelle ; marionnette, etc.

LA VIDÉOTHÈQUE-SCÉNARIOTHÈQUE

Captations de spectacles ; documentaires sur le théâtre ; fictions et captations de travaux d'élèves de l'École.

La scénariothèque : scénarios de courts, longs métrages et documentaires.

LE FONDS MICHEL CORVIN

Plus de 3000 volumes légués par l'universitaire Michel Corvin ainsi que ses archives de travail. Elles sont à disposition des chercheurs.



La Théâtrothèque est Bibliothèque Associée à la Théâtrothèque Gaston Baty, à l'Ufr Arts & Médias et à l'IET (Institut d'études théâtrales) de l'Université de la Sorbonne Nouvelle, Paris 3.



Elle est partenaire du Pôle-Bibliothèque Armand Gatti de la Seyne-sur-Mer.



Elle fait également partie du réseau des Bibliothèques universitaires de l'UCA (Université Côte d'Azur).



FRAIS

inhérents à la scolarité

L'École Régionale d'Acteurs de Cannes et Marseille offre une formation supérieure de haut niveau dont **les enseignements du DNSPC sont entièrement gratuits.**

Il restera donc à la charge de l'étudiant :

FRAIS À ENGAGER PAR L'ÉTUDIANT·E ET À RENOUVELLER CHAQUE ANNÉE

Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) **105,00 €**

La Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) est une contribution financière obligatoire, instituée par la loi «Orientation et réussite des étudiants». Elle est collectée par les CROUS. Chaque étudiant en formation initiale et en CFA dans un établissement d'enseignement supérieur doit s'en acquitter avant de s'inscrire dans son établissement. Les sommes collectées bénéficient aux étudiants : elles financent des projets de vie de campus portés par une liste d'établissements fixée par la loi. La CVEC contribue donc globalement à l'amélioration des conditions de vie et d'étude et à la dynamisation de la vie de campus.

Sont exonérés de la CVEC

- Les étudiant·es boursier·es ou bénéficiaires d'une allocation annuelle accordée dans le cadre des aides spécifiques.
- Les étudiant·es bénéficiaires de la protection subsidiaire.
- Les étudiant·es enregistré·es en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire.
- Les étudiant·es réfugié·es.

Frais d'inscription à Aix-Marseille Université **118,00 €**

Les frais d'inscription à amU pour la **Licence Arts du Spectacle** sont à la charge de l'étudiant·e à chaque rentrée scolaire pour celles et ceux qui s'engagent à suivre le parcours sur les trois ans

FRAIS À ENGAGER POUR LES TROIS ANNÉES

Inscription Théâtrothèque **31,00 €**

Ces frais payables à l'entrée dans l'École sont valables pour les 3 années du cursus.

CHÈQUES DE CAUTION À ÉTABLIR ET À RENOUVELER EN 2^{ÈME} ANNÉE

Mini piano individuel **50,00 €**

Pendant deux ans, l'ERACM met à la disposition de chaque étudiant·e un mini-piano individuel afin de travailler le chant. Ce prêt est effectué en l'échange d'un chèque de caution, qui sera restitué lors du retour du matériel, sous réserve de son bon état.

Badge villa 21 et Noailles **42,00 €**

Durant les deux premières années d'étude à Cannes, un badge individuel sera remis à chaque étudiant·e afin d'accéder aux locaux du site «Noailles» du foyer de la Villa 21. En cas de perte, le chèque sera encaissé.

Un nouveau badge sera délivré sur présentation d'un nouveau chèque de caution.

Hébergement Marseille **50,00 €**

Lors des parcours de formation à Marseille, l'ERACM prend en charge l'hébergement des étudiant·es. Afin de garantir le bon usage des lieux et leur restitution en bon état, cette prise en charge est effectuée en échange d'un chèque de caution, qui sera restitué à l'issue de chaque année sous réserve du respect des conditions d'utilisation et de l'état des lieux.

CALENDRIER

respect du calendrier et de la ponctualité

Dans le cadre de votre formation au sein de notre établissement d'enseignement supérieur, le respect du cadre organisationnel est essentiel au bon déroulement des enseignements. Cela implique notamment une attention particulière au **respect du calendrier** de la formation ainsi qu'à la **ponctualité**.

Chaque séance de cours, chaque atelier ou rendez-vous pédagogique constitue une étape importante de votre parcours. Votre **présence active et votre ponctualité** sont non seulement des **signes de professionnalisme**, mais aussi des conditions nécessaires à la **qualité de votre apprentissage** individuel et au bon fonctionnement collectif.

Tout retard ou absence perturbe la dynamique de groupe, nuit à votre progression, et peut compromettre l'atteinte des objectifs pédagogiques. Il est donc impératif de :

- **Respecter les dates** fixées dans l'emploi du temps détaillé (rentrée, rendus, etc.)
- **Arriver à l'heure** en cours et à tous les événements liés à votre formation
- **Prévenir et justifier** toute absence exceptionnelle dans les meilleurs délais

Ce cadre, partagé par l'ensemble **des étudiant-es et des équipes pédagogiques**, participe à créer un environnement de travail exigeant, stimulant et respectueux de chacun.

En intégrant ces règles simples mais fondamentales, vous vous engagez pleinement dans votre formation, dans le **respect de vous-même, des autres et du projet collectif** porté par l'école.

NON RESPECT DES RÈGLES DE PRÉSENCE ET DE PONCTUALITÉ

En cas d'absences injustifiées ou de retards fréquents, l'étudiant-e s'expose à **des sanctions**. De plus, une présence insuffisante peut compromettre la validation de certains modules, voire de l'année scolaire.

- Tout élève qui **ne se présente pas à la rentrée des classes** sans excuse légitime **est obligatoirement radié**.
- **Les élèves en retard ne sont pas admis en cours sans justificatif**.
- **Trois absences ou retards non justifiés** comptabilisés sur un trimestre sont **sanctionnés par un avertissement**.
- **Deux avertissements sur un semestre** donnent lieu à une **exclusion définitive de l'École** après avis de la commission de suivi des études.

Pour tout retard ou toute absence, les élèves sont dans **l'obligation d'avertir le secrétariat de l'École** ainsi que le **responsable pédagogique par téléphone**. Les absences pour raison de santé doivent être justifiées par un **certificat médical**.

Les **absences pour toutes autres raisons** doivent faire l'objet d'une demande de congé qui ne sera accordée que lorsque la demande aura été **signée par le Directeur**.

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Les sanctions disciplinaires sont :

- **l'avertissement**
- **l'exclusion temporaire, d'un mois au maximum**
- **l'exclusion définitive**

L'avertissement, l'exclusion temporaire, l'exclusion définitive sont **prononcés par le Directeur après avis du conseil des professeurs**.

Les professeurs concernés participent au conseil des professeurs. L'élève concerné est obligatoirement entendu ; il peut se faire assister d'un représentant des élèves.

LA VIE étudiante

CARTE D'ÉTUDIANT·E

La carte d'étudiant·e délivrée par l'École atteste de votre statut «étudiant» et vous permet de bénéficier normalement de **réductions accordées dans de nombreux établissements**.

TRANSPORT

Articulée sur deux sites, Cannes et Marseille, l'ERACM organise des cours et des ateliers en fonction des nécessités pédagogiques dans l'une ou l'autre des deux villes. Les étudiant·es sont donc amené·es à se déplacer en région. Pour prendre en compte la situation financière des étudiants mais aussi pour favoriser une mobilité à faible émission carbone, l'ERACM prend en charge pour chaque étudiant·e, chaque année le **PASS ZOU ! Études**.

Le **PASS ZOU ! Études** permet des déplacements illimités en bus et train ZOU ! du 1er septembre au 31 août, y compris les week-ends et vacances, que ce soit pour les trajets scolaires ou de loisirs. Il concerne les étudiants âgés de moins de 26 ans, scolarisés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Une fois le **PASS ZOU ! Études** en mains, les transports en bus et train ZOU ! sont gratuits.



CULTURE

L'ERACM peut être amenée à organiser des **sorties culturelles** généralement en lien avec les intervenant·es du parcours pédagogique. **Ces sorties sont prises en charge par l'école.**

En complément de ces événements organisés, l'ERACM prend en charge **50 % des billets « spectacle de théâtre »** dans la limite de **100 euros** par an et par apprenant·e. Il est impératif de conserver les justificatifs pour obtenir la prise en charge.

La demande de remboursement **doit être faite dans le semestre**.

HÉBERGEMENT

Comme pour les transports, dans le cadre de cours ou d'ateliers organisés en dehors de la ville de résidence des étudiants, des **solutions d'hébergement sont proposées** et mises en place.

L'ENGAGEMENT CITOYEN

de l'étudiant·e

LES ENGAGEMENTS CITOYENS DE L'ÉTUDIANT·E

En intégrant l'ERACM, l'étudiant·e s'engage à :

1. Respecter les personnes

Adopter un comportement respectueux envers les autres étudiant·es, le corps enseignant, les personnels de l'ERACM et les partenaires professionnels.
Refuser toute forme de discrimination, de harcèlement ou de violence.

2. Respecter les règles et le cadre collectif

Connaître et appliquer le règlement intérieur.
Respecter les règles de sécurité, de ponctualité et d'assiduité.

3. Adopter une attitude responsable

Être acteur de sa formation et de ses apprentissages.
Assumer les conséquences de ses actes et de ses choix.

4. Contribuer au vivre-ensemble

Favoriser un climat de confiance, de coopération et de solidarité.
Participer de manière constructive à la vie du centre de formation.

5. Développer l'esprit citoyen et critique

Exercer son esprit critique face aux informations et aux usages numériques.
Respecter les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité.

6. S'engager dans une démarche éco-responsable

Adopter des comportements respectueux de l'environnement.
Participer aux actions de sensibilisation au développement durable.

7. Représenter dignement l'ERACM

Avoir un comportement exemplaire lors des actions extérieures.
Valoriser l'image des enseignants et de l'ERACM.

LES ACTIONS MISES EN PLACE POUR ACCOMPAGNER LA CITOYENNETÉ

Les actions mises en place par l'ERACM pour accompagner la citoyenneté afin de soutenir et développer l'engagement citoyen des étudiant·es, l'ERACM met en œuvre les actions suivantes :

1. Intégration de la citoyenneté dans la formation

Sensibilisation aux droits et devoirs de l'étudiant·e dès le premier jour de rentrée à l'École - temps de lecture commun de l'ensemble des documents :

- Règlement intérieur
- Charte pour l'égalité et toutes les formes de discriminations
- Ressources accessibilité & handicap

2. Espaces de dialogue et de participation

Temps d'échanges réguliers et encouragement à la prise de parole et à l'expression respectueuse des opinions.

3. Prévention et accompagnement

Actions de prévention contre le harcèlement, les discriminations et les violences (formations VHSS).
Dispositifs d'écoute et d'accompagnement des étudiant·es (3 référents VHSS).

4. Engagement et responsabilité

Participation à des actions citoyennes et sociales notamment en réalisant des actions d'Éducation Artistique et Culturelle.

UN ENGAGEMENT RÉCIPROQUE

L'engagement citoyen repose sur une responsabilité partagée entre l'étudiant·e et l'ERACM.

En respectant ces engagements et en participant aux actions proposées, l'étudiant·e contribue à un environnement de formation respectueux, inclusif et propice à la réussite de tous.

Cet engagement fait pleinement partie du parcours de formation et des valeurs portées par l'ERACM.

RESPECT et égalité

PRÉVENIR - ACCOMPAGNER - AGIR

L'enseignement supérieur artistique a un rôle essentiel à jouer dans l'engagement auprès des jeunes générations et dans la société, pour la défense des cultures, la liberté de choix, l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que dans la lutte contre les stéréotypes, les discriminations, et toutes formes de violences liées au genre, à l'orientation sexuelle, à l'origine ou à la religion. Consciente de ces nécessités, l'ERACM a mis en place une Charte, des dispositifs et diverses actions spécifiques :

1. **Représentation équitable homme/femme** à tous les niveaux de l'École (instances, équipe, jurys, promotions, délégations)
2. **Formations assurées** pour l'ensemble du personnel, des intervenant.es, des étudiant.es, stagiaires de la formation professionnelle et apprenti.es : sensibilisation et actions autour de la lutte contre les VHSS (violences et harcèlement sexistes et sexuels).
3. **Mise à disposition** d'un «Kit de documentation complet» : **informations** et **actions** à suivre.
4. **Suivis de procédures** adaptées le cas échéant.
5. **Trois référents VHSS répartis** sur les deux sites Cannes et Marseille.
6. **Un référent discrimination**
7. **Une référente handicap**

LA CHARTE



LE KIT DE DOCUMENTATION



Victimes ou témoins
d'agissement de **violences
sexistes et/ou sexuelles,
de harcèlements,
de discriminations** ?

Contactez-nous.
4 référents sont à votre
écoute.

**RESPECT DE
L'ANONYMAT**

CANNES

Pierre Itzkovitch
Responsable pédagogique
Référent discrimination
06 31 35 10 94
pedago@eracm.fr

Marie-Claire Roux-Planeille
Secrétaire générale de scolarité
Référente VHSS
04 93 38 73 30
contact06@eracm.fr

MARSEILLE

Emilie Guglielmo
Attachée de production
Référente VHSS
04 95 04 95 78
contact13@eracm.fr

Olivier Quéro
Chargé de production et de communication
Référent VHSS
04 26 78 12 79
production@eracm.fr

CELLULE DE SIGNALEMENT

n° vert 0801 90 59 10
du lundi au vendredi de 9h à 13h
ou
signalement-culture@conceptrse.fr

LES HARCÈLEMENTS

De quoi parlons-nous ?

- Harcèlement moral
- Harcèlement sexuel
- Harcèlement téléphonique
- Cyberharcèlement...

LES DISCRIMINATIONS

De quoi parlons-nous ?

- Sexisme
- Racisme
- Antisémitisme
- Islamophobie
- LGBTphobie
- Âgisme
- Xénophobie
- et de tous les autres motifs de discriminations (état de santé, apparence physique, handicap, religion, opinions politiques...)

**LES VIOLENCES
SEXISTES ET
SEXUELLES**

De quoi parlons-nous ?

- Propos sexistes
- Humiliation
- Bizutage
- Chantage
- Insultes
- Menaces
- Outrage sexiste
- Revenge porn
- Exhibitionnisme
- Agression sexuelle
- Mutilation sexuelle
- Séquestration
- Inceste
- Prostitution
- Viol
- Viol conjugal...

Victimes ou témoins : que faire ?

1. SIGNALER

Victime, témoin ou personne informée : **contacter** un référent VHSS (ou la cellule nationale du ministère de la Culture). Un signalement peut être réalisé par entretien, courriel ou formulaire.

2. ÉCOUTER & ÉVALUER

Un **entretien confidentiel** permet de recueillir les faits, d'évaluer la situation, les besoins de protection et de présenter les recours possibles.

3. PROTÉGER

Si nécessaire, des mesures immédiates sont prises pour **assurer la sécurité** et préserver les conditions d'études des personnes concernées.

4. TRAITER

Selon la nature des faits, **plusieurs réponses peuvent être envisagées** :

- accompagnement de la personne ;
- intervention de la direction ;
- enquête confiée à une structure externe si nécessaire ;
- procédure disciplinaire lorsque les faits le justifient ;
- signalement aux autorités compétentes lorsque la loi l'impose.

5. ACCOMPAGNER & SUIVRE

Tout au long de la démarche, l'ERACM veille à **orienter les personnes concernées** vers les dispositifs d'accompagnement adaptés (psychologique, médical, social ou juridique) et à les **informer des suites** données au signalement.

LES PRINCIPES DE L'ERACM

L'ERACM s'engage à garantir :

- la **confidentialité** des échanges ;
- une **écoute bienveillante** et respectueuse ;
- l'**impartialité** dans le traitement des situations ;
- le respect de la **présomption d'innocence** ;
- la **protection** des personnes contre toute forme de représailles ;
- un **traitement diligent** des situations signalées.

PARLER TÔT permet souvent d'éviter que la situation ne s'aggrave. Les référents sont également disponibles pour répondre à vos questions, vous conseiller ou vous orienter, même si vous ne souhaitez pas engager immédiatement une procédure de signalement.

EN CAS D'URGENCE

17 - Police secours

Victime ou témoin d'un événement, de faits immédiats ou graves. Ce numéro d'urgence permet à la police nationale d'exercer son métier : protéger.

24h/24 – 7j/7

15 - SAMU

Urgence médicale grave et service d'accès aux soins.

24h/24 – 7j/7

114 - service d'urgence par SMS

Pour toute personne dans l'incapacité de téléphoner.

24h/24 – 7j/7

112 - numéro d'urgence européen

Services d'urgence, notamment la police, les services médicaux d'urgence et les pompiers.

24h/24 – 7j/7

0801 90 59 10 - cellule de signalement

Numéro vert du Ministère de la culture

Du lundi au vendredi de 9h à 13h

signalement-culture@conceptsrse.fr

<https://conceptsrse.fr/signalement-culture/>

MISSION handicap

LA FORMATION POUR TOUTES ET TOUS

Vous êtes apprenant·e **en situation de handicap** et vous êtes inscrit·e dans un parcours de formation à l'ERACM. L'École est par essence un lieu ouvert, universel, consacrant l'égalité des droits et des chances. Elle a pour mission de favoriser l'insertion et la réussite de chaque personne. Autour de ces valeurs, l'appropriation de la question du handicap est éminemment importante.

Que votre handicap ou trouble de santé soit **définitif, durable ou temporaire**, il peut nécessiter des aménagements.

Pour préparer au mieux votre venue au sein de la formation, **une référente handicap** est à votre écoute pour répondre à vos questions et à tout besoin d'aménagement.

Ses missions sont d'envisager la possibilité de construire, avec les équipes pédagogiques et vous, **un projet de formation adapté**, de réfléchir aux modalités nécessaires, aux adaptations organisationnelles (horaires, rythmes...), matérielles (aides techniques individuelles...) et pédagogiques (renforcement, modularisation...) permettant votre intégration et la prise en compte de la spécificité de votre handicap.

PLUS D'INFOS

Marine Ricard-Mercier

Chargée de mission Formation DE / insertion

Référente handicap

04 95 04 95 78

insertion@eracm.fr

ORTHOPHONISTE

La voix est l'outil principal du/de la comédien·ne sur scène. Bien maîtriser cet outil demande une réelle pratique et un entraînement spécifique.

Il est important de **prévenir, repérer et traiter les éventuels troubles de la voix, de la parole et du langage.**

En tout début de cursus, en préalable des cours sur la voix, l'intervention d'un orthophoniste permet de sensibiliser les étudiants à cette question. Des rendez-vous individuels peuvent être mis en place si besoin à la suite de cette première approche.

MÉDECIN ORL - PHONIA TRE

En complément de l'orthophoniste, un médecin oto-rhino-laryngologiste (ORL) intervient également.

C'est l'occasion d'aborder de manière scientifique le mécanisme physiologique de l'appareil vocal.

Comme pour l'orthophoniste il est **un référent médical de l'École** et en cas de problème de santé, peut prévenir et agir rapidement en bonne connaissance du contexte spécifique de l'école.

DOCUMENTATION / INFORMATIONS

Affichages et documentations sur les différentes questions de santé sont disponibles dans les locaux de l'École.

FORMATION DE LUTTE CONTRE LES VHSS

Pour l'ensemble de son équipe, ddu corps enseignant mais également des étudiant·es, L'ERACM met en place une formation sur les **violences et harcèlement sexistes et sexuels (VHSS).**

- Être capable d'identifier les différents types de violences sexistes et sexuelles
- Maîtriser les définitions légales, les textes juridiques et connaître les jurisprudences
- Comprendre les mécanismes des violences et leurs conséquences
- Savoir prévenir, détecter et réagir face à une situation ou à un signalement
- Savoir accueillir la parole

PRÉVENTION DES ADDICTOLOGIES

Un **médecin addictologue** et un **psychologue** sensibilisent les étudiant·es sur les problèmes de dépendance à une substance ou à un comportement. Ils traitent notamment les addictions liées :

- au tabac
- à l'alcool
- au cannabis
- aux opiacés
- à la cocaïne
- aux jeux de hasard
- aux jeux d'argent
- au sexe
- au numérique
- aux achats compulsifs

SANTÉ - CANNES

fiche contacts

GÉNÉRALISTES

Docteur Geoffrey BOURON

04 93 39 66 73

1 Place des Orangers, 06400 Cannes
Conventionné secteur 1 - Prend nouveaux patients

Docteur Catherine LE SANT

09 82 20 06 67

82 Av. Maréchal Juin, 06400 Cannes
Prise de rdv rapide / urgence (pas de simple suivi)

Docteur Ahmed ZEGGAGH

04 93 47 36 28

26 Av. du Dr Raymond Picaud, 06400 Cannes
Conventionné secteur 1 - Prend nouveaux patients

Maison médicale de Cannes

04 93 49 72 41

Center Bay, 155 Av. Francis Tonner - 06150 Cannes
Sans RDV pour urgences et consultation de médecine générale

Gynécologie

04 22 58 07 48

Sur Rendez-vous

Du lundi au samedi de 09h30 à 20h00. Dimanche de 09h30 à 14h00.

KINÉSITHÉRAPEUTE

Jacques ESCALIN

07 77 70 14 21

46 av Michel Jourdan, 06150 Cannes

OSTÉOPATHES

Amaury HENRION

07 85 56 91 37

682 route de Pégomas, 06370 Mouans-Sartoux

Damien CUCHE

06 72 82 16 44

46 Rue Jean Jaures - 06400 Cannes

GYNÉCOLOGUES

Le Blog Gyn&Co

(« Enfin une liste de soignantEs féministes »)

<https://gynandco.wordpress.com>

Docteur Anne-Claire SANS-MISCHEL

04 93 69 71 00

CHU de Cannes Simone Veil, 15 avenue des broussailles,
06400 Cannes

DENTISTES

Docteur Gilles VIOLET

04 93 39 39 66

Cabinet dentaire square Mistral
13 Avenue Laugier, 06400 Cannes

Centre dentaire Cannes

04 22 58 55 55

152, rue d'Antibes - 06400 Cannes
(Également urgences dentaires)

Centre de Santé dentaire Cannes la Bocca

04 93 48 05 80

40 Avenue Francis Tonner, 06150 Cannes

OPHTALMOLOGUES

Cabinet d'ophtalmologie

des Docteurs MIHALCU Tatiana et Dragos

04 92 19 56 01

30 Avenue Francis Tonner, 06150 Cannes

Centre ophtalmologiste Cannes

04 22 58 55 55

152, rue d'Antibes - 06400 Cannes

Centre ophtalmologique Azur Vision - Docteur OCANA

04 93 99 22 02

23 Rue des États-Unis, 06400 Cannes

SOS ET NUMÉROS VERTS

15 - SAMU

Urgence médicale grave et service d'accès aux soins.

24h/24 – 7j/7

114 - service d'urgence par SMS

Pour toute personne dans l'incapacité de téléphoner.

24h/24 – 7j/7

112 - numéro d'urgence européen

Services d'urgence, notamment la police, les services médicaux d'urgence et les pompiers.

24h/24 – 7j/7

3624 - SOS médecins

ou 08 25 00 50 04

24h/24 – 7j/7

Appel surtaxé : 0,16 €/minute.

Sans danger vital immédiat (en cas de forte fièvre, de douleurs importantes ou de malaise). En cas de nécessité, un médecin peut venir à domicile, de jour comme de nuit (tarifs conventionnés).

SOUTIEN PSY SOS ET NUMÉROS VERTS

0 800 235 236 - Fil Santé Jeunes

<https://www.filsantejeunes.com/>

Pour les 12-25 ans, accessible de 9h à 23h 7j/7. Appeler Fil Santé Jeunes permet de se confier, d'obtenir des informations et/ou des conseils de la part d'un de nos écoutants.

0 800 730 815 - Plateforme nationale d'écoute des Crous

Une écoute psychologique dédiée aux étudiant·es pour obtenir une orientation adaptée à la situation.

0 800 737 800 - CNAÉ

Accompagnement des étudiant·es. Numéro national gratuit et confidentiel proposant écoute et information.

04 93 38 06 80 - AGIS 06

Lieu d'accueil, d'écoute, d'accompagnement, d'information en prévention santé pour les 11-25 ans.

13 Rue du Docteur Budin Cannes 06400

Rendez-vous gratuit avec l'une de nos psychologues cliniciennes, pour discuter des problèmes rencontrés.

3114 - Numéro national de prévention du suicide

Service gratuit, disponible 24h/24 et 7j/7 pour toute personne en détresse ou pour son entourage.

09 72 39 40 50 - SOS Amitié

Écoute généraliste disponible 24h/24 et 7j/7.

AIDES sociales

Avec un programme pédagogique de **1.200 heures par an et des horaires parfois décalés** (liées au spectacle vivant), la densité du cursus de formation n'est pas réellement compatible avec des «boulots étudiants».

Nous vous informons qu'il existe des **bourses publiques et privées** qui peuvent vous aider financièrement durant vos études.

DSE - DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT CROUS DE NICE

Cette bourse est une aide complémentaire à celle de la famille. Suivant les revenus de vos parents, le nombre d'enfants et l'éloignement de votre lieu d'étude, vous pouvez y avoir droit.

ASAA-C L'AIDE SPÉCIFIQUE ALLOCATION ANNUELLE CULTURE

L'aide spécifique allocation annuelle culture est un dispositif réservé aux étudiant·es relevant d'un établissement du Ministère de la Culture. Elle peut leur être attribuée, après un refus de bourse sur critères sociaux, dans les cas suivants :

- étudiant·e en situation d'autonomie avérée qui ne bénéficie plus du soutien matériel de ses parents ;
- étudiant·e en rupture familiale ;
- étudiant en reprise d'études au-delà de 28 ans ;
- étudiant·e demeurant seul sur le territoire français ;
- étudiant·e élevé·e par un membre de sa famille sans décision judiciaire.

LES FONDATIONS ET FONDS PRIVÉS

peuvent également accompagner les étudiant·es sur tout ou partie de la scolarité. Les organismes suivants accompagnent régulièrement les étudiant·es de l'ERACM :

- **Fondation d'entreprise Marc de Lacharrière - Culture et Diversité (prime video)**
- **Fondation d'entreprise Hermès**
- **Groupe Michel Boucau (aide alimentaire)**



FONDATION
CULTURE &
DIVERSITÉ



FONDATION
D'ENTREPRISE
HERMÈS

PLUS D'INFOS

Marie-Claire Roux-Planeille
Secrétaire générale de scolarité

Référente VHSS

04 93 38 73 30
contact06@eracm.fr

**RESPECT DE
L'ANONYMAT**

PARTICIPATION à la gouvernance

L'École Régionale d'Acteurs de Cannes et Marseille est sous le régime juridique de l'**association loi 1901**, consacré par la loi du 1er juillet 1901. Son fonctionnement est déterminé dans ses statuts. L'association ERACM est gérée par trois organes : le **Bureau**, le **Conseil d'administration** et l'**Assemblée générale**. Sur les questions pédagogiques se rajoute un quatrième organe : le **Conseil de perfectionnement**.

BUREAU

Fonctions

Exécution des
délibérations du CA et de l'AG
Gestion financière et matérielle
Suivis et comptes rendus

Composition

Président
Trésorier
Trésorier adjoint
Secrétaire

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fonctions

Mises en œuvre
des directives générales
Contrôle de l'exécution
Actions

Composition

Membres de droit
(État, Région Sud, Dép. 06, Ville de Marseille)
Membres associés
(La Réplique)
Membres du bureau

Participation à la gouvernance

1 délégué-e par
promotion.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Fonctions

Orientations, politique générale
Directives au CA
Contrôle

Composition

Membres de droit
(État, Région Sud, Dép. 06, Ville de Marseille)
Membres associés
(La Réplique)
Membres du bureau

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

Fonctions

Cellule de réflexion
et de propositions
Axe pédagogique
Démarche qualité

Composition

Directeur
Responsable pédagogique
6 à 12 membres associés du
monde artistique

OUVERTURE à l'international

L'ERACM À L'INTERNATIONAL

Dans le cadre de sa politique d'ouverture internationale, l'établissement accompagne les apprentis et les étudiants qui souhaitent développer leurs compétences professionnelles, linguistiques et interculturelles grâce aux dispositifs de mobilité à l'étranger proposés par le programme Erasmus+.

LE PROGRAMME ERASMUS+

Erasmus+ est le programme de l'Union européenne dédié à l'éducation, à la formation, à la jeunesse et au sport. Il permet aux apprenants d'effectuer une période d'études, de formation ou de mobilité professionnelle dans un pays partenaire tout en bénéficiant d'un accompagnement pédagogique et d'un soutien financier.

PAYS CONCERNÉS

- Les mobilités Erasmus+ peuvent être réalisées dans les **pays membres de l'Union européenne** ainsi que dans plusieurs pays associés au programme, notamment : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède.
- Les **pays associés au programme** comprennent également l'Islande, le Liechtenstein, la Macédoine du Nord, la Norvège, la Serbie et la Turquie.
- Les destinations proposées **dépendent des partenariats établis par l'établissement** et des opportunités de mobilité disponibles chaque année.

PLUS D'INFOS

Olivier Quéro

Chargé de production et de communication

Référent VHSS

Référent mobilité internationale

04 26 78 12 79

production@eracm.fr



Erasmus+

ERASMUS + ÉTUDES

- **OBJECTIF** : effectuer **une partie de son cursus** dans un établissement partenaire à l'étranger tout en restant inscrit dans son établissement d'origine.
- **DURÉE** : généralement de **2 à 12 mois** par mobilité. Le total des mobilités Erasmus+ (études + stage) ne peut pas dépasser 12 mois par cycle d'études (licence, master, doctorat).
- **BOURSE** : aide financière mensuelle dont le montant dépend principalement du pays d'accueil et du coût de la vie. Les montants moyens se situent généralement entre **225 € et 606 € par mois** pour les mobilités d'études.
- **RECONNAISSANCE ACADÉMIQUE** : les crédits obtenus à l'étranger sont reconnus dans le cadre du contrat d'études (Learning Agreement).

ERASMUS + STAGE

- **OBJECTIF** : réaliser un **stage en entreprise**, laboratoire, association ou organisme à l'étranger.
- **DURÉE** : de **2 à 12 mois** pour les stages de longue durée dans l'enseignement supérieur.
- **BOURSE** : les stagiaires perçoivent la bourse Erasmus+ correspondant au pays de destination plus un complément de **150 € par mois**.
- **JEUNES DIPLÔMÉS** : dans certains cas, un stage Erasmus+ peut être réalisé après l'obtention du diplôme, à condition que la candidature ait été déposée avant la fin des études.

COMPLÉMENT FINANCIERS

- **Étudiant-es ayant moins d'opportunités** (boursiers, situation de handicap, etc.) : complément de **250 € par mois**.
- La bourse Erasmus+ est souvent **cumulable avec** la bourse du CROUS, l'Aide à la mobilité internationale (AMI) et certaines aides régionales.

INSERTION professionnelle

Les derniers chiffres attestent que **82,5 % des diplômé-es de l'ERACM** exercent un métier dans le champ du diplôme. Il s'agit très majoritairement d'emplois en qualité de comédien, mais également comme metteur en scène et pédagogue.

Plusieurs dispositifs sont mis en place afin d'accompagner et proposer, **durant la formation et après l'obtention du diplôme**, des outils et ressources nécessaires à la construction d'un parcours professionnel.

PAGE PERSONNELLE DÉDIÉE SUR LE SITE DE L'ÉCOLE

Dès l'entrée dans l'École une page personnelle pour chaque comédien-ne est dédiée sur le site de l'école. Il est possible à tout moment de l'alimenter avec des bios, photos et CV actualisés. **Véritable plateforme d'informations sur les profils** des comédien-nes de l'ERACM, cet outil est très utilisé par les metteur-euses en scène et directeur-riche de casting.

AUDITIONS ET RENCONTRES PROFESSIONNELLES

À la demande des professionnels, l'ERACM **organise des rencontres et auditions** avec les étudiant-es et diplômé-es de l'école, au sein de ses locaux : entretiens individuels, auditions collectives, stages ... Ces temps de rencontres permettent de développer les liens entre les professionnel-les et les jeunes artistes, de trouver des engagements et d'entrer dans la vie professionnelle.

RÉSIDENCE DE TRAVAIL

L'ERACM met à disposition des jeunes artistes, des **salles de travail et du matériel** afin de favoriser la poursuite d'expérimentations ou de répétitions. Ces temps de travail peuvent être mis en place sur demande et dans la limite des espaces disponibles. Cette possibilité de prêt s'adresse en priorité à celles et ceux sortis de l'école au cours des 5 dernières années, ainsi qu'aux collectifs et compagnies composés majoritairement de diplômé-es de l'ERACM.

UNE AIDE AU SALAIRE FIJAD - Fonds d'Insertion pour Jeunes Artistes Dramatiques

En 2004, sous l'impulsion conjointe de la **Région Sud** et du **Ministère de la Culture**, a été créé un dispositif d'insertion professionnelle : le FIJAD. Il est destiné à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes comédien-nes durant les trois années qui suivent la fin de leur formation, tout en veillant à leur devenir artistique.

Le FIJAD est un **fonds de soutien aux productions théâtrales** qui, par un dispositif spécifique, se propose de favoriser l'emploi des comédien-nes issus d'une école supérieure. Il contribue, par là-même, à renforcer la richesse et la diversité des équipes de création. Placé sous la responsabilité de l'ERACM, le FIJAD est un mécanisme souple et susceptible de s'adapter au mieux à la réalité et aux évolutions de l'emploi dans les professions artistiques. Ce dispositif permet à des compagnies ou des institutions théâtrales de recevoir une aide financière lors de l'engagement d'un-e comédien-ne issu-e de l'ERACM.

PLUS D'INFOS

Marine Ricard-Mercier
Chargée de mission Formation DE / insertion
Référente handicap
04 95 04 95 78
insertion@eracm.fr

ASSOCIATION étudiante

L'AFFUT ASSOCIATION FRANCOPHONE DES FUTURS USAGERS DU THÉÂTRE

L'AFFUT est une association d'élèves et d'anciens élèves des écoles supérieures de théâtre francophones, pensée, portée et gérée par les élèves eux-mêmes. Elle a pour vocation de favoriser les rencontres, les échanges et la réflexion entre les différentes écoles de formation théâtrale.

Depuis sa création, l'AFFUT rassemble des élèves issus des principales écoles nationales supérieures de théâtre en France. L'association s'est progressivement ouverte au-delà des frontières françaises et accueille aujourd'hui des écoles de Belgique et de Suisse, affirmant ainsi sa dimension véritablement francophone et inter-écoles.

Chaque année, un **Week-end Inter-écoles** est organisé dans l'établissement qui accueille le bureau de l'association. Ce temps de rencontre permet aux adhérent-es de se retrouver, de partager leurs pratiques et leurs expériences, mais aussi d'imaginer collectivement de nouvelles manières de penser et de faire du théâtre.

LISTE DES ÉCOLES CONCERNÉES :

ESCA - Asnières
ESTBA - Bordeaux
ERACM - Cannes & Marseille
INSAS - Manufacture de Lausanne,
École du Nord - Lille
ESTU - Limoges
ENSATT - Lyon
ENSAD - Montpellier
CNSAD - Paris
PSPBB/ESAD - Paris
École du TNB - Rennes
École de la Comédie - St Etienne
École du TNS - Strasbourg
ESACT - Liège, Belgique
INSAS - Bruxelles, Belgique
IAD - Louvain-la-Neuve, Belgique
La Manufacture - Lausanne, Suisse

ÉQUIPE DE L'ERACM

Président
Directeur

Paul Rondin
Franck Manzoni

CANNES

Documentaliste
Cheffe comptable
Responsable pédagogique
Comptable
Agent maintenance bâtiment
Secrétaire générale de scolarité

Carole Arnaud-Pelloux
Corine Gabrielli
Pierre Itzkovitch
David Maire
Christophe Oberlé
Marie-Claire Roux-Planeille

référent discrimination

référente VHSS

MARSEILLE

Régisseuse générale
Attachée de production
Chargé de Production / Communication
Chargée de mission Formation DE / insertion

Somaya Dabbech
Émilie Guglielmo
Olivier Quéro
Marine Ricard-Mercier

référente VHSS

référent VHSS - international

référente handicap

Professeur relais détachée de la DAAC

Agathe Giraud

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

Comédien, metteur en scène
Responsable pédagogique - ERACM
Metteur en scène, directeur Tréteaux de France
Professeure d'art dramatique
Directeur de l'ERACM
Comédienne
Metteur en scène, directeur La Criée
Dramaturge, universitaire
Actrice, metteuse en scène
Metteuse en scène, directrice du NEST

Philippe Boulay
Pierre Itzkovitch
Olivier Letellier
Isabelle Lusignan
Franck Manzoni
Séphora Pondi
Robin Renucci
Jean-Pierre Ryngaert
Maïa Sandoz
Alexandra Tobelaim

CANNES - SIÈGE ET ADMINISTRATION

Association loi 1901
Non assujettie à la TVA
Code NAF : 8542 Z

01 avenue Jean de Noailles • 06400 Cannes
N° SIRET : 379 700 446 00048
UAI : 0061804D
04 93 38 73 30
contact06@eracm.fr

MARSEILLE - ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE/CFA

IMMS • Friche la Belle de mai • 41 rue Jobin • 13003 Marseille
N° SIRET : 379 700 446 00030
UAI : 0133806S
04 95 04 95 78
contact13@eracm.fr

[HTTPS://ERACM.FR](https://eracm.fr)

**l'école régionale d'acteurs
de cannes et marseille est
subventionnée par le ministère
de la culture, la région sud, la
ville de cannes, le département
des alpes-maritimes et la ville
de marseille**



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
**ACTIONS DE FORMATION, ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE,
ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE**

ATTESTATION DE LECTURE DU LIVRET DE L'ÉTUDIANT·E

Je soussigné·e,

Nom

Prénom

Date de naissance

Ensemble N°

atteste avoir pris connaissance du **Livret de étudiant·e** de l'ERACM, ainsi que des règles, principes, droits et obligations qui y sont énoncés.

Je reconnais notamment avoir pris connaissance :

- des règles relatives à l'organisation de la formation, ainsi qu'aux exigences d'assiduité, de ponctualité et d'engagement dans les activités pédagogiques et artistiques ;
- des règles de vie collective, d'utilisation des locaux, du matériel et des ressources de l'École ;
- des principes de respect, de non-discrimination et de prévention des violences et du harcèlement, qui s'appliquent à l'ensemble de la communauté de l'ERACM ;
- des droits, devoirs et responsabilités liés à mon statut d'étudiant·e au sein de l'École.

Je m'engage à respecter l'ensemble de ces dispositions et à contribuer, par mon comportement et mon engagement, au bon fonctionnement de l'École et à la qualité de la vie collective.

Fait à

Le

Signature de l'élève

(précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

Signature du représentant de l'école